

N° 2022/O2/63

**Question orale déposée par Marie-Anne PIERI
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

OBJET : AUTONOMIE ALIMENTAIRE ET CIRCUITS COURTS.

Monsieur le Président,

Dans le cadre des réunions organisées à Beauvau sur l'avenir de la Corse, on peut s'étonner de ne pas avoir une réunion dédiée au développement de l'agriculture. Le secteur primaire a été « oublié » des échanges qui se sont tenus lors de la réunion de septembre consacrée au modèle économique.

Peut-être qu'on pourra avoir un espace de dialogue à l'occasion d'une prochaine réunion. Nous l'espérons tous. Se pose alors la question de ce que nous voulons pour le monde agricole insulaire.

Avec les atouts naturels dont dispose la Corse, le secteur primaire peut être un vecteur de développement durable. N'oublions pas aussi qu'avec la situation internationale, la perturbation des échanges et le changement climatique, les enjeux ont évolué.

A plusieurs reprises, nous avons entendu au niveau de l'exécutif parler d'autonomie alimentaire et de circuits courts. Des objectifs partagés, mais par quels voies et moyens ?

Pouvez-vous Monsieur le Président donner à notre Assemblée votre définition de l'autonomie alimentaire et des circuits courts, ainsi que le détail des politiques engagées par l'ODARC pour encourager les corses, agriculteurs et consommateurs, à s'investir en ce sens ?

Je vous remercie.